

N°12 - Septembre 2019

VIVRE Ensemble

Le journal
des locataires
de Colombes
Habitat Public

DOSSIER : L'ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ



ACTUS
ACTIONS SOCIALES
ET SOLIDAIRES

Écrivain public, cours de français
et d'informatique

ANIMATIONS
BILAN DES
ANIMATIONS
ESTIVALES

Un été sportif
et créatif

CHANTIERS
INVESTISSEMENTS
ET
MAINTENANCE

Parking, terrasses,
chauffage

SOMMAIRE

ACTUS

4

OPÉRATIONS DE SENSIBILISATION
PUNAISES DE LIT

LUTTE CONTRE LES JETS D'ORDURES

ASSURANCE HABITATION :

Une obligation pour tous

LES TOILETTES NE SONT PAS
DES POUBELLES

ANIMATIONS SOLIDAIRES :

Partenariats avec les CSC

Écrivain public, cours de français
et d'informatique

ENQUÊTES SLS / OPS

DOSSIER

10

ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ :
une première pour CHP

Un programme d'accession sociale
à la propriété

Chantiers des 15 pavillons des Grèves

Interview croisée du Directeur général de CHP
et du Directeur général de FPB Simeoni

INFOS

15

CAMBRIOLAGES :

Comment se protéger ?

3 ÉDITO

NICOLE GOUETA

« Que le vivre-ensemble continue
d'être une réalité »

8 ANIMATIONS

BILAN DES ANIMATIONS
ESTIVALES

12 CHANTIERS

PRÉSENTATION DES
PRINCIPAUX CHANTIERS
EN COURS

Remplacement des boîtes
aux lettres

Étanchéité des terrasses

Réfection électrique

L'AMÉLIORATION
DE NOTRE PATRIMOINE

16 CONTACTS

NOS AGENCES

Les contacts utiles

ÉDITO



Chers locataires,

L'heure de la rentrée a sonné ! Au moment où la vie quotidienne reprend son rythme, je vous propose un retour en image sur les animations estivales qui se sont déroulées dans les quartiers des Fossés-Jean et du Petit-Colombes. Petits et grands ont pu profiter des nombreuses activités ludiques, sportives et culturelles, qui se sont clôturées par la traditionnelle grande chasse au trésor au parc Caillebotte.

J'espère que la joie de ces moments de partage et de convivialité se prolongera tout au long de cette année, et que nous pourrons, ensemble, lutter contre les incivilités. Dans les pages de ce nouveau numéro, il est rappelé les différentes opérations de sensibilisation aux jets d'ordures, à l'utilisation des sanitaires et aux punaises de lit. Pour que le titre du journal des locataires continue d'être une réalité, sachons adopter les bons gestes pour « vivre ensemble ».

Par ailleurs, nous avons de beaux projets à mener pour améliorer le cadre de vie des locataires : la réfection électrique de 800 logements, le remplacement de l'ensemble des boîtes aux lettres des immeubles de l'avenue d'Orgemont, la réfection de l'étanchéité des terrasses, et l'installation de nouvelles caméras vidéo-protection dans quatre parkings.

L'accompagnement de Colombes Habitat Public se poursuit de la lutte contre les incivilités à l'amélioration du cadre de vie, et à la possibilité donnée aux locataires de l'office d'acquiescer un pavillon neuf en accession sociale à la propriété. Cette opération, qui est une première dans l'histoire de l'office, permet de développer la mixité sociale dans la ville.

Je vous souhaite une bonne rentrée à toutes et à tous et un bel automne au sein des résidences de Colombes Habitat Public.

Nicole GOUETA

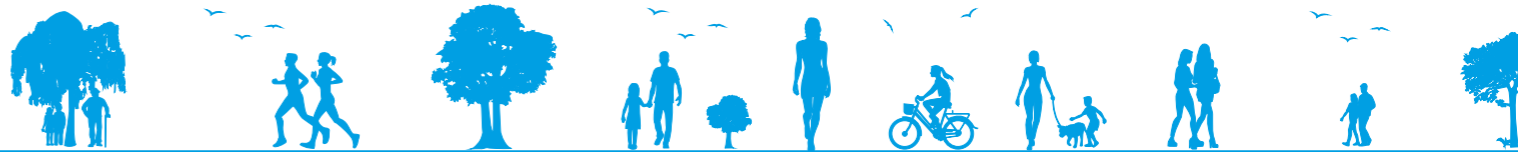
Présidente de Colombes Habitat Public

Maire de Colombes

Vice-Présidente du département

Chevalier de la légion d'honneur

“
Que le
vivre-ensemble
continue d'être
une réalité
”



CHP À VOS CÔTÉS POUR AMÉLIORER VOTRE CADRE DE VIE

Luttons ensemble contre les punaises de lit

Un phénomène en expansion dans tous les quartiers

Depuis quelques années, les infestations de punaises de lit sont en forte augmentation en Ile-de-France. Ce phénomène se retrouve dans **tous types de quartiers et d'habitations**, individuelles ou collectives, des grands hôtels parisiens aux résidences de banlieues.

Leur développement, qualifié par les autorités, de **problème de santé publique**, n'est pas inéluctable. Mais pour cela, il convient de savoir détecter ces nuisibles et d'agir rapidement avant qu'ils n'infestent l'intégralité du logement et ceux à proximité.

Comment prévenir les infections ?

Colombes Habitat Public a mis en place **une campagne d'information** en réalisant et en distribuant une brochure pédagogique à l'ensemble des locataires début juillet.

Ce document permet de mieux connaître les punaises de lit et leurs conséquences sur la santé. Bien qu'elles **ne transmettent pas de maladie**, les piqûres des punaises peuvent provoquer des infections de la peau et des démangeaisons.

Des **actions de sensibilisation** ont été organisées cet été au pied des résidences les plus concernées.

Pour éviter l'arrivée de ces nuisibles dans votre logement, **quelques gestes simples** sont recommandés :

- ne récupérez jamais de matelas et autres meubles laissés sur le trottoir
- si vous achetez du mobilier d'occasion, vérifiez-le et nettoyez-le avant de l'introduire chez vous
- si vous achetez des vêtements d'occasion, placez-les dans un sac plastique scellé et lavez-les directement à 60° si possible. Autrement, vous pouvez les congeler pendant au moins 72h.

Que faire en cas d'infection ?
N'essayez pas de régler vous-même le problème. N'utilisez pas d'insecticides vendus dans le commerce qui peuvent nuire à votre santé et rendre les punaises plus difficiles à éliminer.
 Si vous constatez la présence de punaises de lit (piqûres, démangeaisons, petites taches noires sur le matelas/les draps), **prévenez immédiatement votre gardien** ou votre agence. Colombes Habitat Public fera intervenir une entreprise spécialisée. Cette **intervention est prise en charge par l'Office.**
Ne jetez pas vous-même votre mobilier. Une fois sur le trottoir, il risquerait d'être récupéré par un voisin qui ferait revenir les punaises dans la résidence sans le savoir. Le technicien identifiera le mobilier infesté qui ne peut pas être récupéré, même après traitement. L'entreprise se chargera de son évacuation en toute sécurité.



> Opération de sensibilisation sur les punaises de lit - place Aragon

LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LES JETS D'ORDURES : des résultats très encourageants

Depuis fin 2016, Colombes Habitat Public mène des opérations ciblées afin de lutter contre les jets d'ordures. Ces incivilités, qui sont le fait d'une minorité, viennent dégrader le cadre de vie de l'ensemble des résidents et les relations de voisinage.

Ces comportements constituent un manque de respect inacceptable pour ses voisins et le travail des gardiens, mais ont également des **conséquences extrêmement graves** en termes :

- **d'hygiène** : ces actes participent directement à la prolifération des nuisibles (rats, pigeons ...),
- **de sécurité** : lâchés depuis les étages, des objets, même peu volumineux ou lourds, sont une menace pour l'intégrité physique des personnes marchant aux abords des immeubles.

D'abord sceptiques sur l'utilité des opérations d'exposition des déchets dans les halls, les locataires constatent aujourd'hui que la **sensibilisation et la répétition des actions**, contribuent directement et de façon visible à l'amélioration de la situation. Depuis la mise en place de ces actions, **les jets d'ordures ont diminué de plus de 50%**.

Cette **confiance croissante dans l'efficacité des opérations** se confirme au travers des échanges que nous avons avec nos résidents, grâce, notamment aux jeunes en insertion que l'Office fait intervenir, ainsi que dans les questionnaires que nous distribuons.



> Opération de lutte contre les jets d'ordures - 9/11 avenue d'Orgemont

“Depuis que ces actions ont été mises en place, tout le monde constate une diminution des quantités de débris jetés aux abords de mon site. Les opérations fonctionnent d'autant mieux que l'Amicale est parvenue à mobiliser les locataires. Je pense que de plus en plus de résidents se sentent concernés, à commencer par les enfants. Les relations de voisinage se sont améliorées.”

Djabran – gardien avenue d'Orgemont

Privilégiant **le dialogue** et **la responsabilisation** des locataires, Colombes Habitat Public, en partenariat avec la police municipale, rappelle aussi que **des amendes** de 750 € peuvent être dressées à l'encontre des auteurs de jets d'ordures. Par ailleurs, ces comportements peuvent amener l'Office à engager des procédures de **résiliation du bail** des locataires à l'origine de ces incivilités.



> Opération de lutte contre les jets d'ordures - 3 rue Jean de la Fontaine



ASSURANCE HABITATION Une obligation pour vous protéger

En tant que locataire, vous avez **l'obligation légale d'assurer votre logement** et ses annexes (caves, places de parking, box ...). L'attestation d'assurance est indispensable lors de la signature du bail. À chaque renouvellement de l'assurance, vous devez transmettre une attestation à votre agence.

En 2018, l'Office a lancé une **opération de recouvrement** auprès des locataires en défaut d'assurances. Les gardiens ont été les principaux acteurs de cette procédure. Cette action de terrain a permis à l'Office de recouvrer près de 850 attestations sur les 900 manquantes.

Depuis le début de l'année 2019, Colombes Habitat Public dispose d'un contrat « dommages aux biens et risques annexes » qui inclut **l'assurance pour Locataires Non Assurés (LNA)**.

Cette disposition, prévue par la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), permet au bailleur de souscrire, pour le compte des locataires « défaillants », un contrat d'assurance « Responsabilité des locataires non assurés », et d'en **répercuter le coût sur le montant du loyer**. Cette **assurance locative** est **limitée** à la couverture de la responsabilité locative et ne couvrira ni la responsabilité personnelle du locataire, ni les dommages subis par ses biens. Il a donc tout intérêt à mettre fin à cette situation en s'assurant lui-même dans les meilleurs délais afin d'être couvert de manière optimale.

En tant que locataire, vous avez l'obligation légale d'assurer votre logement et ses annexes (caves, places de parking, box ...). L'attestation d'assurance est indispensable lors de la signature du bail. À chaque renouvellement de l'assurance, vous devez transmettre une attestation à votre agence.

En tant que locataire, vous avez l'obligation légale d'assurer votre logement et ses annexes (caves, places de parking, box ...). L'attestation d'assurance est indispensable lors de la signature du bail. À chaque renouvellement de l'assurance, vous devez transmettre une attestation à votre agence.

Pourquoi s'assurer ?

- En cas de sinistre dont l'origine se trouve dans votre logement, **vous êtes généralement tenus pour responsable des dommages** subis par l'immeuble ou par un tiers, même en votre absence.
- L'assurance permet d'**indemniser les titulaires du bail ainsi que les tiers** (voisins, passants, personnes de passage...) lors des éventuels sinistres. C'est l'assureur qui prendra à sa charge les dommages.
- **Un sinistre peut coûter cher.** Si vous n'êtes pas assuré, vous vous exposez à devoir indemniser vous-même

LES TOILETTES NE SONT PAS DES POUBELLES

Les eaux usées de votre immeuble sont rejetées par une colonne générale d'évacuation. Il est essentiel de ne rien jeter d'autre que du papier toilette dans vos WC.

Les protections hygiéniques, les couches, les lingettes, la litière de chat ou encore les restes alimentaires sont autant de déchets solides qui risquent de boucher les colonnes et de créer des dégâts des eaux importants dans votre

logement et celui de vos voisins. Des familles ont déjà dû être relogées temporairement, à la suite de refoulements de la colonne d'évacuation bouchée par des objets qui n'ont rien à y faire.

Personne ne souhaite subir cette situation.



Pour éviter ces désagréments et préserver le bien vivre ensemble, jetez vos déchets dans les poubelles !

ACTIONS SOCIALES ET SOLIDAIRES : des activités à votre service

Tout au long de l'année, Colombes Habitat Public met à la disposition de ses locataires en quartier prioritaire, des ateliers pour les soutenir dans leurs démarches administratives, leur permettre de mieux se servir d'un ordinateur ou d'améliorer leur maîtrise du français. **Ces actions sont gratuites.**

Ecrivain public

En partenariat avec l'association **Tumclasst**, un écrivain public est mis à la disposition des locataires afin de les accompagner en toute confidentialité dans leurs **démarches**, qu'elles soient **administratives ou personnelles**. Présent dans les agences des Fossés-Jean et du Petit-Colombes, l'écrivain public aide les résidents à rédiger des lettres, à remplir des formulaires qu'ils soient papier ou électronique...

- Pour en bénéficier, il convient de **prendre rendez-vous à l'accueil de votre agence.**

Cours de français et d'informatique

En partenariat avec les **CSC du Petit-Colombes et des Fossés-Jean**, Colombes Habitat Public propose des cours de français et d'informatique. Les locataires de l'Office peuvent ainsi profiter gratuitement de classes dédiées. Ces cours permettent aux résidents d'acquies de façon très concrète, des notions dans ces deux matières et de **rompre leur isolement**.

- Les **inscriptions** se font **directement à l'accueil des CSC.**



ENQUÊTES OBLIGATOIRES : Supplément de loyer de solidarité et Occupation du parc social

À la demande des pouvoirs publics, **Colombes Habitat Public** est tenu de réaliser chaque année **l'enquête de Supplément de Loyer de Solidarité (SLS)** auprès de certains de ses locataires. Cette année, comme tous les deux ans, l'Office doit également réaliser l'enquête d'Occupation du Parc Social (OPS) auprès de l'ensemble des locataires.

Les réponses permettent d'établir des **statistiques au niveau national** sur les caractéristiques démographiques et économique-sociales des occupants des logements HLM.

- Le **questionnaire sera adressé le 4 octobre** à tous les locataires de l'Office.
- Il doit impérativement être **complété et renvoyé avec les pièces demandées avant le 8 novembre.**

Colombes Habitat Public vous propose :

- de renvoyer les éléments par courrier à l'aide de l'**enveloppe T** prévue à cet effet, qui vous dispense d'affranchissement,
- ou de répondre à l'**enquête en ligne** : <https://colombeshabitatpublic.enquetelegale.fr>, à l'aide de l'identifiant et du mot de passe qui vous auront été transmis.

Si le document complété, que ce soit le questionnaire SLS ou OPS, n'est pas renvoyé à l'Office dans les délais impartis, Colombes Habitat Public sera contraint de vous appliquer les

pénalités financières prévues par les textes réglementaires, soit à compter du 1^{er} janvier 2020, une pénalité de **7,62 € par mois** en sus de votre loyer en cours, jusqu'à réception du dossier complet.

Pour les locataires concernés par le questionnaire SLS, d'autres pénalités s'appliqueront, en supplément, à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- l'application du **supplément de loyer de solidarité maximum**, soit pour un logement de 70m², un forfait mensuel de 2 252,80 €,
- une **indemnité de 25 €** pour les frais de dossier.



Un numéro de téléphone gratuit est à votre disposition en cas de question, du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00 :
0 805 821 098

ANIMATIONS



ANIMATIONS ESTIVALES CHP : Un été sportif et créatif

À l'approche de l'été, la même question revient régulièrement parmi les enfants de nos locataires :

“ Quand débiteront les animations estivales ? ”

Cette année encore, ils n'ont pas été déçus.

23 demi-journées ont été organisées aux Fossés-Jean et au Petit-Colombes, soit près de **150 activités** proposées aux enfants par une vingtaine d'intervenants.



> Animations estivales Jean Jaurès

Colombes Habitat Public a mis l'accent cet été sur le **sport** avec le mur d'escalade et le parcours urbain toujours aussi appréciés, et en proposant des nouveautés avec des initiations au badminton et au krav maga.



Autre thématique développée : la **nature** et le respect de l'environnement : les ateliers de réparation de vélos ont été complétés par des sorties nature et des ateliers de création d'empreintes végétales.



> Animations estivales 128 Stalingrad



> Animations estivales Péri Hachette



Les **loisirs créatifs**, la **lecture** et les **jeux de société** n'ont pas été oubliés.

La programmation de l'Office rencontre un **succès grandissant** chaque année. Ces animations sont désormais bien inscrites dans l'agenda des familles présentes sur Colombes durant l'été, d'autant que la communication a été renforcée, en s'appuyant sur des Amicales toujours dynamiques et les gardiens qui jouent pleinement leur rôle de proximité.



> Animations estivales Côtes d'Auty



> Animations estivales Nicole Goueta Square V. Basch



La **chasse au trésor** au Parc Caillebotte est venue conclure cette saison sur le thème : « À la recherche des contes perdus des mille et une nuits ». Près de 150 participants ont tenté de résoudre les différentes énigmes, ont assisté aux deux spectacles organisés durant l'après-midi et sont repartis avec de nombreux lots.



Le **partenariat avec les Centres sociaux culturels** des deux quartiers a été amélioré. Enfin, des **jeunes en insertion** ont été mobilisés dans le cadre des chantiers éducatifs, pour accueillir et orienter les enfants et leurs parents vers les activités du jour, et informer les jeunes des quartiers concernés, du contenu de la programmation estivale.

En complément de ces animations, nous proposons aux Amicales de les soutenir dans l'organisation de **sorties familiales**. Avec l'aide des CSC, les locataires des Fossés-Jean ont ainsi pu profiter de 3 sorties durant l'été : zoo de Vincennes, cueillette de Cergy, Mer de sable. Les locataires du Petit-Colombes sont quant à eux partis au jardin d'acclimatation et ont pu s'amuser lors d'une sortie à la mer.



> La chasse au trésor au Parc Caillebotte



ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ : une première pour Colombes Habitat Public

Un programme d'accession sociale à la propriété de qualité

Colombes Habitat Public réalise son premier programme de construction de pavillons destinés à l'accession sociale à la propriété. Ce projet de 15 pavillons, en cours de construction aux Grèves, a été officiellement lancé le 18 juin.

À seulement 5 minutes du Tramway T2 et au pied du futur T1, les logements seront à proximité immédiate de Paris et du quartier de la Défense. Les pavillons, 8 de 3 pièces et 7 de 4 pièces, bénéficient d'une architecture contemporaine, à deux pas d'une école, des commerces et des services de proximité.

Profitant d'une TVA à 5,5% et par ailleurs éligibles au prêt à taux zéro, les pavillons des Grèves bénéficieront d'une labellisation RT 2012 (garantissant des consommations d'énergie réduites) et d'une construction permettant de réduire les nuisances sonores.



> Pavillons des Grèves - Perspective 3D

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
contactez le 09 67 28 36 89
ou adressez un courriel à :
devenir.propretaire@accedea.fr**



> Pavillons des Grèves - Perspective 3D

3 questions à Eric Frager, Directeur général adjoint de FPB Simeoni :

Quel est le profil de votre société, sélectionnée pour le chantier des pavillons des Grèves ?

FPB Simeoni est une PME de 100 collaborateurs, qui a réalisé un chiffre d'affaires de près de 45 M€ en 2018. Principalement active en Ile-de-France, nous réalisons surtout des équipements publics. Notre compétence est également reconnue pour les projets atypiques, à l'instar des 15 pavillons des Grèves qui vont être construits sur une dalle existante.

Quelles solutions techniques ont été retenues pour ce chantier ?

Le choix des techniques innovantes pour optimiser les dépenses énergétiques est le fil conducteur de nos projets. En l'occurrence, les pavillons seront à ossature en bois. Au-delà du fait d'intégrer le développement durable dans la conception des pavillons, cette solution nous apporte un gain de temps conséquent, d'environ 3 mois, comparé à des pavillons qui auraient été construits en parpaings ou en béton. Ainsi pour les 7 premières maisons, la livraison des panneaux préfabriqués, aura lieu entre le 1er et le 15 octobre. La mise hors d'eau et hors d'air aura lieu un mois plus tard. Il faudra encore compter 15 jours pour le montage de la couverture et de l'étanchéité.

Ce gain de temps représente aussi moins de nuisances pour les riverains.

Au-delà de la question des délais, la solution bois a d'autres avantages ?

Les maisons à ossature bois favorisent les économies d'énergie et réduisent ainsi l'empreinte carbone. Cette solution garantit une isolation thermique importante, ce qui signifie une facture d'énergie allégée. Par ailleurs, la fabrication industrielle des panneaux offre une qualité de finition supérieure. Par exemple, les huisseries seront incorporées au montage, évitant ainsi les fuites d'air. Au final, nous sommes ravis de collaborer avec Colombes Habitat Public sur ce projet et sommes impatients de voir les premières familles accéder à la propriété et profiter de ces pavillons.

3 questions à Olivier Virol, Directeur général de Colombes Habitat Public :

Depuis votre arrivée en 2014, de nombreux chantiers ont été menés. Qu'a celui-ci de particulier ?

En quelques années, nous avons effectivement relancé et finalisé les chantiers prévus dans le cadre du programme ANRU, à l'image des réhabilitations du 179 avenue de Stalingrad, du 11 rue Jules Michelet, du 1, 3, 7 rue du Bournard, des Grèves, ou encore de la démolition du 35 rue Jules Michelet. Mais contrairement aux 7 logements que nous avons construits rue Thomas d'Orléans et aux 56 logements que nous allons réceptionner dans le cadre des programmes rue Jules Michelet et rue de l'Égalité, ces 15 pavillons sont destinés à l'accession sociale à la propriété.

En quoi cela consiste-t-il ?

Il s'agit de permettre à des familles aux revenus modestes de pouvoir devenir propriétaires. La commercialisation a débuté au cours de l'été et donne la priorité à nos locataires. Nous avons construit un cahier des charges ambitieux, à la fois en termes de maîtrise des coûts et de qualité des bâtiments. L'accession sociale à la propriété ne signifie pas que nous allons proposer des logements au rabais.

Avec Nicole Goueta, Présidente de l'Office, nous avons souhaité que ces pavillons s'inscrivent dans une démarche éco-responsable, avec la

présence de matériaux naturels et des solutions techniques permettant de réduire les consommations d'énergie et qu'ils bénéficient d'un environnement agréable et verdoyant.

Qu'est-ce que ces 15 pavillons vont changer ?

Ils démontrent en premier lieu que nos locataires n'ont pas forcément vocation à le rester toute leur vie. Nous sommes heureux de pouvoir leur offrir cette opportunité. Par ailleurs, ces familles qui vont quitter leur logement, vont offrir la possibilité à d'autres d'en bénéficier. La demande reste hélas élevée et nous ne pouvons satisfaire tout le monde. Enfin ces pavillons s'inscrivent dans une dynamique de transformation plus large du quartier, avec l'implantation de commerces de proximité, d'une grande enseigne d'alimentation, ainsi qu'avec l'arrivée prochaine d'une nouvelle ligne de tramway à proximité.



> Eric Frager - FPB Simeoni - Olivier Virol - CHP

CHANTIERS



Tout au long de l'année, **Colombes Habitat Public réalise des travaux d'investissement** pour entretenir son patrimoine. Moins impressionnants qu'un chantier de construction ou de démolition, ces travaux sont pourtant essentiels pour améliorer le cadre de vie des locataires.

ORGEMONT

Remplacement
des boîtes
aux lettres



L'ensemble des boîtes aux lettres des immeubles de Colombes Habitat Public situés **avenue d'Orgemont** ont été remplacées pour plus de **50 000 €**.

Étanchéité
des
terrasses

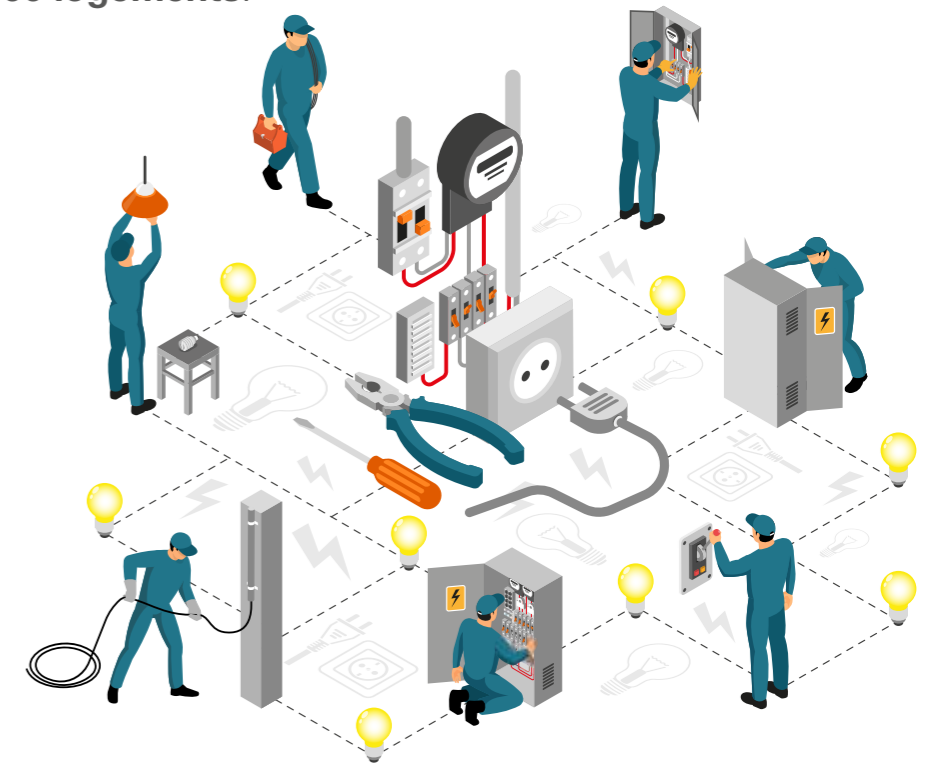


Des importants travaux de **réfection de l'étanchéité des terrasses** des immeubles vont être lancés à partir du mois d'octobre et devraient s'achever début 2020. De nombreuses résidences seront concernées par cet investissement qui s'élève à environ **600 000 €**.

Les sites qui feront l'objet de ces travaux sont : 98, 110 rue du Président Allende / 33, 35, 43 rue Gabriel Péri / 500 rue Gabriel Péri / 2, 10 rue des Canibouts / 139, 141, 141 bis, 143 boulevard Charles de Gaulle / 115 boulevard Marceau / 77, 85, 91 avenue de Stalingrad.

Réfection
électrique
des
logements

Un investissement de plus d'**1,5 million €** est réalisé pour mener des travaux de **réfection électrique dans plus de 800 logements**.



LES INTERVENTIONS ONT DÉBUTÉ EN SEPTEMBRE ET SE DÉROULERONT JUSQU'À LA FIN DU 1^{ER} TRIMESTRE 2020.

Elles concernent : le 11 rue du Président Allende / 549 et 549 bis, 555 – 561 rue Gabriel Péri / 2, 8 rue des Canibouts / 139, 143 boulevard Charles de Gaulle / 293b, 295, 295b, 297, 297b rue de Bellevue / pavillons du 142 au 160 rue Henri Dunant / pavillons du 289 au 307 rue de Bellevue / 1, 4 et 5, 21 rue de Metz.

En termes de **sécurité dans votre logement**, le respect de **précautions élémentaires** est bien souvent la meilleure des protections. En matière d'électricité, il est notamment conseillé :

- d'éteindre ou de débrancher les appareils qui produisent de la chaleur, dès que vous vous en éloignez,
- de garder une bonne distance entre les appareils de chauffage et les objets / produits inflammables,
- de ne rien déposer sur les radiateurs,
- de débrancher les appareils avant de les nettoyer.

Concernant **les fils, prises et rallonges**, il convient de :

- contrôler régulièrement le bon état de vos prises et des cordons d'alimentation,
- d'utiliser des caches pour les prises en cas de présence d'enfants,
- de débrancher une rallonge non raccordée à un appareil,
- de ne pas surcharger les multiprises.

MAINTENANCE

Chauffage,
ventilation,
climatisation



> Chaudière à condensation
Jean Wiener



> Remplacement des caissons de VMC 78/84 Kennedy



Des travaux relatifs au chauffage / ventilation / climatisation ont été réalisés dans plusieurs résidences pour un peu plus de **230 000 €**.

Dans la résidence située aux 11/17 rue Wiener et 54/58 rue de l'Industrie, Colombes Habitat Public a procédé au remplacement des **radiateurs**.

Dans la résidence située aux 203/207 rue Gabriel Péri, les **chaudières individuelles** ont été entièrement remplacées.

Dans la résidence Colombes Est et aux 78/84 rue Kennedy, l'Office a remplacé les **caissons de VMC**.

Dans le cadre de l'**entretien de votre logement**, il convient :

- de ne jamais boucher les bas des portes, les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction de la ventilation,
- de les nettoyer régulièrement afin d'éviter les moisissures, la condensation, les mauvaises odeurs ou encore l'accumulation de gaz toxiques,
- d'ouvrir les fenêtres tous les jours une dizaine de minutes. L'air humide de votre logement sera ainsi remplacé par un air sec et sain, même en hiver.

Sécurité



Afin de faire face aux incivilités, Colombes Habitat Public procède régulièrement à la mise en place de **systèmes de vidéo protection** dans ses parkings et au **remplacement de portes et de contrôle d'accès** aux parkings.

Ce sont ainsi 4 nouveaux sites qui ont été équipés de caméras : parking 555 rue Gabriel Péri, parking 83 rue Youri Gagarine,

parking 36 boulevard Charles de Gaulle. L'installation des caméras dans le parking 54 rue du Maréchal Joffre sera finalisée en octobre.

Par ailleurs, la porte du parking 54 rue du Maréchal Joffre a été remplacée ainsi que le contrôle d'accès des parkings 148 avenue Henri Dunant, 5 Villa Kreisser, 9 rue de Strasbourg, 54 rue de l'Industrie et 3 rue de la Reine Henriette.

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES POUR ÉVITER LES CAMBRIOLAGES

Personne n'est à l'abri de se faire cambrioler. Ceux qui ont déjà été victimes de ces méfaits, savent le **traumatisme** qu'ils provoquent, au-delà de la perte matérielle.

Que vous soyez en vacances, absents pour la journée ou même présents dans votre logement, des **précautions simples** sont à prendre **pour assurer la sécurité de vos biens**.

- **Fermez à clé la porte d'entrée** de votre logement et ne vous contentez pas de la claquer.
- **Laissez votre clé à l'intérieur de la serrure** dans votre logement.
- Veillez à ce que l'**accès à votre résidence** soit **toujours fermé**. En cas de problème, faites un signalement à votre gardien ou agence de Proximité.
- Pour les logements en rez-de-chaussée, **verrouillez vos fenêtres et volets**.
- **Ne laissez jamais vos clés** sous un paillason ou dans la boîte aux lettres.
- **N'ouvrez pas la porte aux démarcheurs**, enquêteurs ou tout autre « professionnel », qui n'auraient pas convenu d'un rendez-vous, sans avoir vérifié leur identité professionnelle.
- **Ne laissez pas de message** sur votre répondeur ou sur les réseaux sociaux, indiquant votre absence et sa durée.



Signalez à la **police nationale** (01 56 05 80 20) ou à la **police municipale** (01 47 60 80 36) toute activité vous paraissant suspecte.

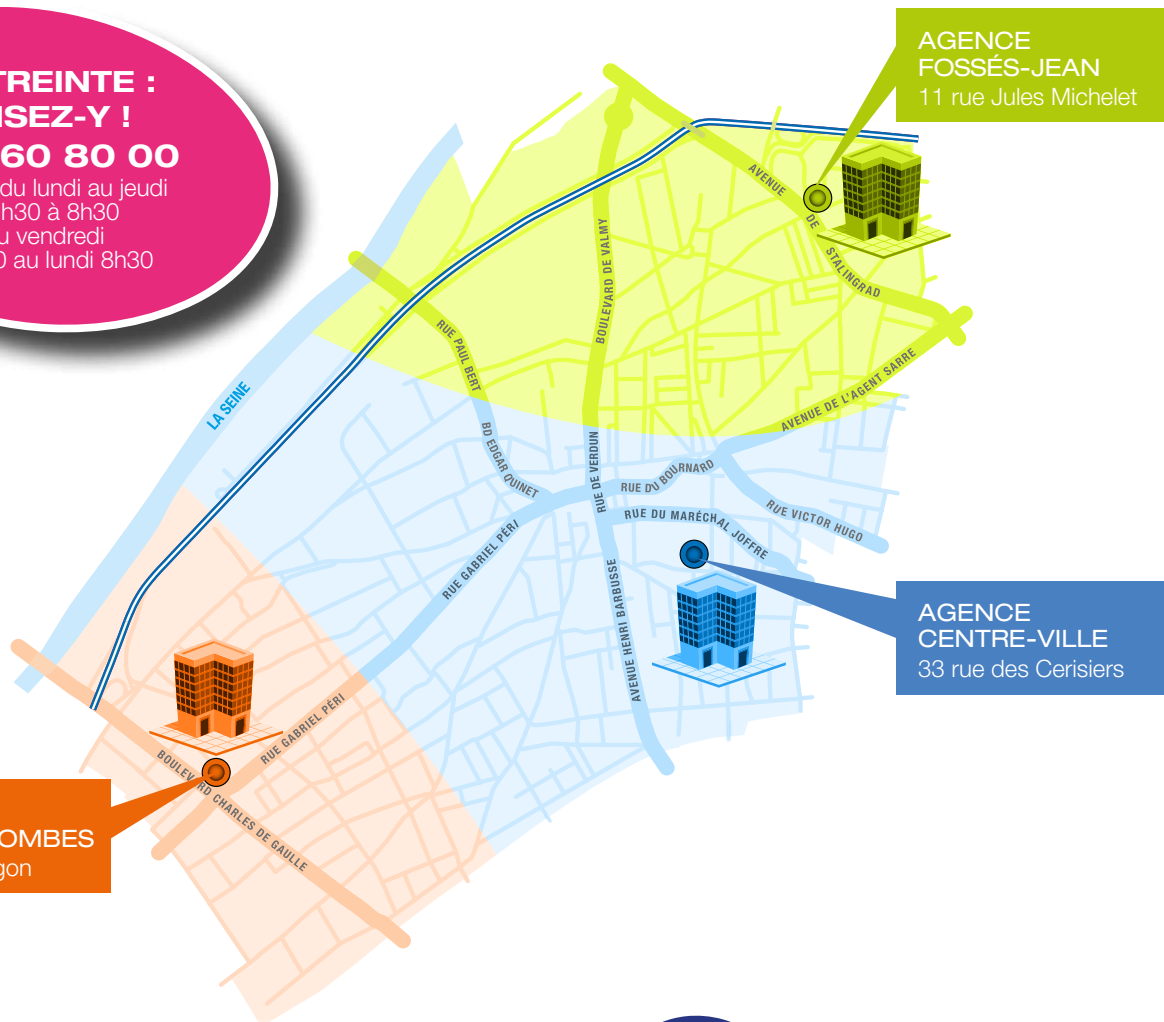
CONTACTS

POUR CONTACTER VOTRE AGENCE PAR TÉLÉPHONE :

ACCUEIL	FOSSÉS-JEAN 01 47 86 08 46	CENTRE-VILLE 01 47 86 15 40	PETIT-COLOMBES 01 47 82 08 53
CONSEILLÈRE RECOUVREMENT AMIABLE (Joignable aux heures suivantes)	01 47 86 84 68 Lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30	01 47 86 96 69	01 47 82 89 35
LOUER UN PARKING	06 79 77 81 41	06 79 78 29 39	06 79 75 84 39

**L'ASTREINTE :
PENSEZ-Y !
01 47 60 80 00**

Joignable du lundi au jeudi
de 17h30 à 8h30
et du vendredi
de 12h30 au lundi 8h30



**AGENCE
PETIT-COLOMBES**
16 Place Aragon

**AGENCE
FOSSÉS-JEAN**
11 rue Jules Michelet

**AGENCE
CENTRE-VILLE**
33 rue des Cerisiers

**Colombes
Habitat Public**



Office Public de l'Habitat (OPH)

29, avenue Henri Barbusse - 92701 Colombes cedex

Tél. : 01 41 19 14 14 - Fax : 01 41 19 14 45

www.colombes-habitat-public.fr